

SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
 Date d'affichage : 17 juin 2024
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
 En exercice : 8
 Présents : 7
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Modification des tarifs relatifs à l'occupation du domaine public :

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 11 avril 2023 qui fixe les tarifs de l'occupation du domaine public.

Il convient de reprendre cette délibération afin d'apporter des précisions.

Vu le code général de la propriété des personnes et notamment les articles L2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L113-2,

Vu la délibération du 29 juillet 2013 qui fixe les montants de la redevance,

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire,

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droit réel à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance,

Monsieur Le Maire propose de reconduire les montants des redevances votés le 11 avril 2023, ceci avec quelques précisions :

Durée emplacement	Tarifs électricité comprise
Emplacement à la journée	Tarif à la journée : 15.00 €
Emplacement entre 1 à 6 mois	Forfait mensuel (1 jour/semaine) : 30.00 € 1 jour supplémentaire/semaine : 15 €/mois
Emplacement de 6 mois à 1 an	Tarif initial Tarif pour un jour / semaine : 350.00 € / an remplacé par 360.00 € / an
	Tarif pour un jour supplémentaire / semaine : 100.00 € / an remplacé par 120.00 € / an à proratiser si nécessaire A rajouter au tarif initial

Illustration :

- ~~coût pour une location un jour par semaine à l'année : 360 €~~

- ~~coût pour une location un jour par semaine + un 2ème jour par semaine à l'année : 360 € + 120 €~~



SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
 Date d'affichage : 17 juin 2024
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
 En exercice : 8
 Présents : 7
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Délibération sollicitant l'aide du Département au titre du déneigement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental propose une aide aux communes pour le déneigement de la voirie.

Le déneigement est assuré par les agents du Service technique.

La subvention départementale porte sur des achats de fournitures et sur les travaux de déneigement réalisés par la collectivité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'aide du Conseil Départemental sur l'ensemble des dépenses engagées par la commune pour le déneigement de la campagne hivernale 2023/2024.

Le montant des dépenses réalisées pour l'achat de fournitures (sel, pouzzolane...) s'élève à 93 euros TTC. Les frais de déneigement sont basés sur l'utilisation du tracteur (50 heures), du tracteur équipé de l'étrave (50 heures) et du tracteur équipé de la saleuse (55 heures).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès du Département et à effectuer toutes les démarches relatives à cette demande.

Nombre de vote pour : 7

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 24 juin 2024

Le Maire,
Jacques GEIGUER



AGEDI Dépôt Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 007-210703153-20240624-DE_2024_030-DE

SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
 Date d'affichage : 17 juin 2024
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
 En exercice : 8
 Présents : 7
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Acquisition de la parcelle D1006 appartenant à l'Association Diocésaine de Viviers :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté d'agrandir le cimetière et souhaite apporter des précisions à la délibération DE_2023_065 du 17 mai 2023.

Afin de poursuivre nos démarches administratives, il convient de détailler le projet en proposant l'acquisition de la parcelle cadastrée D 1006 appartenant à l'ASSOCIATION DIOCESAINE DE VIVIERS au prix de 6€/m² comme proposé par courrier du 24 janvier 2024.

Nombre de vote pour : 7

Nombre de votre contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 24 juin 2024

Le Maire,

Jacques GEIGUER



AGEDI Dépôt Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 007-210703153-20240624-DE_2024_031-DE

SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
 Date d'affichage : 17 juin 2024
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
 En exercice : 8
 Présents : 7
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Révision des durées d'amortissement sur le Service de l'Eau :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de revoir les durées d'amortissement sur le service de l'eau pour les biens désignés ci-dessous :

Cette modification prendra effet à compter du 1er janvier 2024.

COMPTE	N°INVENTAIRE	DESIGNATION DU BIEN	DATE ACQUISITION	DUREE AVANT 01/01/2024	DUREE A/C DU 01/01/2024
28156	AEP-2019-009	BLOC ELECTRIQUE DELTA POMPE DOSEUSE	05/08/2019	40 ANS	10 ANS
28156	ASS-2011-001	ASS DETECTEUR NIVEAU BOUE SPANC	29/11/2011	40 ANS	10 ANS
28156	ASS-2011-002	ASS MAT INFORMATIQUE SPANC	29/11/2011	40 ANS	10 ANS
28158	AEP-2018-005	AEP NETTOYEUR HAUTE PRESSION CAPTAGE	19/12/2018	10 ANS	5 ANS
28158	VEH-2016-001	CITROEN BERLINGO IMMATRICULATION EJ-572-PL	31/12/2016	10 ANS	5 ANS
2818	AEP-2018-004	AEP MAT INFORMATIQUE	16/07/2018	10 ANS	5 ANS
2818	AEP-2020-002	MAT INFORMATIQUE	15/09/2020	10 ANS	5 ANS

Le Conseil Municipal approuve les durées d'amortissement définies ci-dessus.

Nombre de vote pour : 7

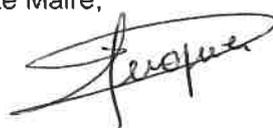
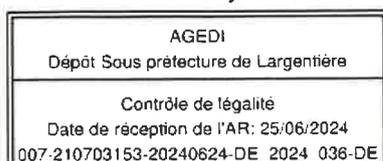
Nombre de votre contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 24 juin 2024
 Le Maire,

SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
 Date d'affichage : 17 juin 2024
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
 En exercice : 8
 Présents : 7
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Service Eau : Décision Modificative n° 1 suite à la révision des durées d'amortissement :

DÉCISIONS MODIFICATIVES n° 1 :

Suite aux modifications apportées sur les durées d'amortissement, il convient de modifier le budget prévisionnel 2024 et d'équilibrer les articles suivants :

DÉPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT - CHAPITRE 042		INVESTISSEMENT - CHAPITRE 040	
article 023	- 3 813.05€	article 021	- 3 813.05€
article 6811	+ 3 813.05€	article 28156	+ 1 382.62€
		article 28158	+ 1 115.20€
		article 2818	+ 1 315.23€

Le Conseil Municipal approuve la délibération n°1

Nombre de vote pour : 7

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme,

La Souche, le 24 juin 2024
 Le Maire,
 Jacques GEIGUER





SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
 Date d'affichage : 17 juin 2024
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
 En exercice : 8
 Présents : 7
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre de la DETR pour les inondations des 30 et 31 mars 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux de reprise des voiries communales suite aux dégâts d'orage sur trois voiries :

- VC1 route de St Louis - Bazendès
- VC7 route de La Bidousse
- VC17 route des Brousseyres

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande auprès des services de l'Etat au titre de la DETR 2024.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :**DEPENSES :**

- Devis GEO SIAPP: 48 190 € HT
- Total des dépenses : 48 190 € HT

RECETTES:

- DETR 2024 : 19 276 € HT
- Département (ATOUP RURALITE) : 19 276 € HT
- Commune : 9 638 € HT
- Total des recettes : 48 190 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

AGEDI Dépôt Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 007-210703153-20240624-DE_2024_038-DE

SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
 Date d'affichage : 17 juin 2024
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
 En exercice : 8
 Présents : 7
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Demande de subvention au titre du Département (ATOUT RURALITE) pour les inondations des 30 et 31 mars 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer les travaux de reprise des voiries communales suite aux dégâts d'orage sur trois voiries :

- VC1 route de St Louis - Bazendès
- VC7 route de La Bidousse
- VC17 route des Brousseyres

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux peuvent faire l'objet d'une demande auprès des services du Département au titre d'ATOUT RURALITE 2024.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

DEPENSES :

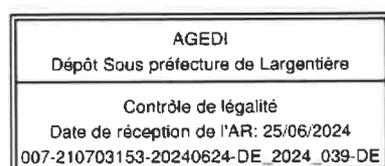
- Devis GEO SIAPP: 48 190 € HT
- Total des dépenses : 48 190 € HT

RECETTES :

- DETR 2024 : 19 276 € HT
- Département (ATOUT RURALITE) : 19 276 € HT
- Commune : 9 638 € HT
- Total des recettes : 48 190 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite l'aide du Département au titre d'ATOUT RURALITE 2024,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.



SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
 Date d'affichage : 17 juin 2024
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
 En exercice : 8
 Présents : 7
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

SMA : changement du délégué suppléant :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer un nouveau délégué suppléant au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Ardèche et propose de nommer Monsieur Marcel PEREZ-CANO.

Le Conseil Municipal approuve cette décision.

Nombre de vote pour : 7

Nombre de votre contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.
 Pour copie conforme,

La Souche, le 24 juin 2024

Le Maire,
 Jacques GEIGUER




AGEDI Dépôt Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 007-210703153-20240624-DE_2024_040-DE

SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
Date d'affichage : 17 juin 2024
Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
En exercice : 8
Présents : 7
Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Modification du loyer de l'appartement Les Jalines :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux travaux de rénovation effectués sur l'appartement les Jalines, il convient de modifier le loyer.

Monsieur le Maire propose de passer le loyer de 369.96€ à **450€** par mois.

Nombre de vote pour : 7

Nombre de votre contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 24 juin 2024

Le Maire,
Jacques GEIGUER



AGEDI Dépôt Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 007-210703153-20240624-DE_2024_041-DE

SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
Date d'affichage : 17 juin 2024
Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
En exercice : 8
Présents : 7
Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Forfait de déplacement surveillante de baignade - saison 2024 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'attribuer un forfait de déplacement de 200€ par mois à la surveillante de baignade, Aurore DUFRESNE, pour la période estivale 2024.

Nombre de vote pour : 7

Nombre de votre contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 24 juin 2024

Le Maire,

Jacques GEIGUER



AGED1 Dépôt Sous préfecture de Largentière
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/06/2024 007-210703153-20240624-DE_2024_044-DE

SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
 Date d'affichage : 17 juin 2024
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
 En exercice : 8
 Présents : 7
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Création d'un emploi permanent d'agent de maîtrise :

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement des articles L.332-14 et L.332-8 du code général de la fonction publique,

Considérant l'arrêté fixant la liste d'aptitude d'accès par voie de promotion interne au grade d'agent de maîtrise territorial,

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création à compter du 1^{er} juillet 2024 d'un emploi permanent d'Agent de Maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

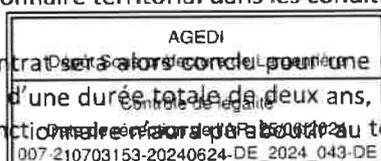
L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune.
- Entretien et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique, des eaux, de l'assainissement.
- Gérer le matériel et l'outillage.
- Réaliser des opérations de manutention.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

- Toutefois, par dérogation à la règle énoncée à l'article L.311-1 du code général de la fonction publique, pour des besoins de continuité du service, un agent contractuel territorial pourra être recruté pour occuper l'emploi permanent afin de faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire territorial dans les conditions de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

Le contrat sera alors conclu pour une durée déterminée dans la limite d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi concerné par un fonctionnaire territorial n'est pas terminée au terme de la première année.



SEANCE du lundi 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-quatre juin à 17 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jacques GEIGUER, Maire de la commune de LA SOUCHE.

Date de la convocation : 17 juin 2024
 Date d'affichage : 17 juin 2024
 Nombre de membres présents : Afférents au Conseil municipal : 8
 En exercice : 8
 Présents : 7
 Procuration : 0

Présents : Monsieur GEIGUER Jacques, Monsieur PEREZ CANO Marcel, Madame CHARBONNIER Josiane, Monsieur DUFFOUR Jean, Madame BLAISE Annick, Monsieur PIRIS René, Monsieur VIGNAL Claude

Absents : Monsieur Jérôme LEYNAUD

Procuration :

Madame BLAISE Annick est élu secrétaire de séance.

Reprise du fond de commerce VIVAL par la commune :

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité envisage de se porter acquéreur du fond de commerce VIVAL situé route du Tanargue, pour le soumettre ensuite à un bail en gérance. Le matériel appartiendrait également à la commune.

La cession s'élèverait à 15 000€.

Il convient donc de résilier le bail commercial à la fin de la saison estivale 2024 avec la locataire Micheline DUFLOS du magasin VIVAL.

Nombre de vote pour : 7

Nombre de vote contre : 0

Nombre d'abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,

La Souche, le 24 juin 2024

Le Maire,
 Jacques GEIGUER

